



Séance du 10 avril 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 27 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 15 avril 2024 et publication
du 15 avril 2024.

Délibération N° 02-24-15

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes MASQUELEZ Corinne, RUBY Valérie, DELEDICQUE Sylvie, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent, MERESSE Alain, FILLIERE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1 et suivants, ainsi que l'article L5217-10-4 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Thumeries approuvé par délibération du conseil municipal du 28 février 2024 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget primitif de l'exercice 2024, annexée au projet de délibération ;

à l'unanimité,

- vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024, par chapitre et par nature telles que :



Investissement

Dépenses : 1 646 080,20 €

Recettes : 896 041,40 €

Fonctionnement

Dépenses : 4 862 679,15 €

Recettes : 4 862 679,15 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 671 018,30 € (dont 24 938,10 € de RAR)

Recettes : 1 671 018,30 € (dont 774 976,90 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 4 862 679,15 € (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 4 862 679,15 € (dont 0,00 de RAR)

- Dit que la note brève et synthétique de présentation du budget primitif ainsi que la maquette officielle M57 sont annexées à la présente délibération.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Le Secrétaire de séance,
Magali CIESIELSKI.


Le Maire,
Nadège BOURGHELLE-KOS.